

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION 20/0558 RELATIVE AUX TRAVAUX DE
DÉVIATIONS ET PROTECTION DES INSTALLATIONS ET RÉSEAUX ENTERRES
DE TELECOMMUNICATION DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'EXTENSION
DU TRAMWAY T3**

La présente convention est établie entre

La **MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE**, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, en vertu d'une délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence N° en date du

Et désignée ci-après « **MAMP** », d'une part,

Et :

ORANGE, Société Anonyme au capital de 10.640.226.396 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866 RCS Paris, ayant son siège social au 111, Quai du Président Roosevelt, 92130 Issy les Moulineaux, domiciliée pour les présentes en son Unité de Pilotage Réseau Sud Est, sise Europarc, Bt H, 18-24 rue Jacques Réattu, 13009 MARSEILLE, par représentée par Madame OUADI Nejma, Directrice de l'Unité de pilotage Réseau Sud Est,

Et désigné ci-après l'Occupant ou « **ORANGE** », d'autre part,

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT N° 2	5
ARTICLE 2 – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET MODIFICATIFS INDUISANT UNE PRISE EN CHARGE COMPLEMENTAIRE PAR MAMP	5
ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET	5
ANNEXE 1- DETAIL INCIDENCE FINANCIERE IMPACT Huveaune_SAS03	6
ANNEXE 2- COORDONNEES BANCAIRES d'ORANGE	11

PRÉAMBULE

La Métropole Aix-Marseille-Provence, autorité organisatrice des transports depuis le 1^{er} janvier 2016, prolonge sous sa maîtrise d'ouvrage, le réseau de tramway de Marseille au Nord jusqu'à Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye. Cette extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Dans le cadre de cette phase d'extension, la création d'un Centre de Remisage et de Maintenance (SMR) de tramway sur le site Dromel / Montfuron est également prévue pour répondre aux besoins de remisage et de maintenance des rames de tramway nécessaires à l'exploitation du réseau étendu.

Par délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye ainsi que la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron.

Par délibération n° TRA 021-4616/18/CM du 18 octobre 2018, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la révision de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase et de son affectation pour un montant d'opération de 320 millions d'Euros hors taxes dont 240 millions d'euros hors taxes d'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres :

- Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence de développement de son réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.
- Il accompagnera l'extension de 170 hectares, vers le nord de Marseille, du périmètre de l'opération d'intérêt national portée par l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée et dont l'objectif majeur est d'étendre le grand centre-ville de Marseille. Ce projet contribuera également au rayonnement du Pôle d'échanges de Capitaine Gèze.
- Il permettra vers le sud, la desserte de la ZAC de la Capelette et des hôpitaux et désenclavera certains des quartiers les plus densément peuplés de la ville. Cette extension au sud contribuera également à la création de deux pôles d'échanges multimodaux : l'un à la station de métro Sainte-Marguerite Dromel, l'autre au niveau du boulevard de la Gaye, à la jonction avec le projet de Boulevard Urbain Sud.
- Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de l'agglomération.

Le prolongement évoqué représente :

- Sur sa partie Nord, un linéaire supplémentaire de 1,8 km (Extension Arenc – Gèze)
- Sur sa partie Sud, un linéaire supplémentaire de 4,2 km (Extension Castellane - La Gaye).

Cette double extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP. De nouvelles rames seront mises en service. Afin de permettre leur remisage et leur maintenance, il est nécessaire de réaliser un nouveau dépôt, celui de St Pierre ne pouvant en accueillir davantage. Il est ainsi prévu de construire un centre de remisage supplémentaire sur le site de Montfuron, au nord de la station de Métro Sainte-Marguerite Dromel, le long du boulevard Schloësing.

Pour la suite de la convention et par facilité de langage, on parlera du « *projet d'extension Nord et Sud du tramway* » pour désigner l'ensemble du projet de réaménagement urbain de façade à façade et la création du site de maintenance et de remisage.

La réalisation du Projet d'extensions Nord et Sud du tramway nécessite qu'il soit procédé à la modification ou au déplacement d'une partie des installations et réseaux enterrés afin de les rendre compatibles avec :

- La réalisation de la plate-forme du tramway ;
- L'exploitation du réseau de transport en commun sur le domaine public ;
- La réalisation ou le réaménagement et l'exploitation des voiries dans le périmètre du projet ;
- La création éventuelle de conduites d'assainissement.

Vu

- Les précédentes conventions signées entre les parties :
 - N°17/0861 « convention relative aux études de déviations et protection des installations et réseaux enterrés de télécommunication d'ORANGE pour l'opération d'extension vers le nord et le Sud du réseau de tramway de Marseille et la création d'un site de maintenance et de remisage » ;
 - N° 20/0558 « convention relative aux travaux de déviations et protection des installations et réseaux enterrés de télécommunication d'ORANGE pour l'opération d'extension vers le Nord et le Sud du réseau de tramway de Marseille (Phase 1) »
 - L'avenant 1 à la convention N° 20/0558 « convention relative aux travaux de déviations et protection des installations et réseaux enterrés de télécommunication d'ORANGE pour l'opération d'extension vers le Nord et le Sud du réseau de tramway de Marseille (Phase 1) ».
- le code de la voirie routière ;
- le règlement de voirie approuvé par délibération n°VOI4/1071/CC du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le 18 décembre 2006 ;
- le programme de prolongement de la ligne de tramway Nord et Sud approuvé par délibération du Conseil de Communauté n° DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT N° 2

Le présent avenant n° 2 a pour objet de compléter la convention travaux 20/0558 établie entre la Métropole Aix Marseille Provence et ORANGE, précisant les modalités pratiques, techniques et financières de réalisation des travaux de déplacement, de protection et de modification des réseaux de télécommunications, propriété d'ORANGE, dans le cadre de l'aménagement des extensions Nord et Sud du réseau de tramway marseillais.

A cet effet, des travaux supplémentaires dans le cadre du déplacement temporaire des réseaux de Orange prévus dans l'OA Huveaune sur le Boulevard Schloesing doivent être envisagés.

Au titre de l'article 5.6 de ladite convention « Déplacements temporaires », ces travaux supplémentaires impliquent une prise en charge financière complémentaire par MAMP dans ses considérants tels que détaillés dans l'alinéa lié aux « exceptions ».

Les autres dispositions de la convention 20/0558 demeurent applicables.

ARTICLE 2 – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET MODIFICATIFS INDUISANT UNE PRISE EN CHARGE COMPLEMENTAIRE PAR MAMP

Les travaux considérés s'entendent comme suit :

- **Secteur SA03 Impact OA Huveaune / Schloesing** : prise en charge des déplacements temporaires des ouvrages de Orange dans l'attente de la réalisation des travaux permettant d'accueillir de manière définitive les ouvrages d'Orange dans l'OA Huveaune.

Incidence financière : **131 608.03 € HT** à charge MAMP.

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts selon le secteur.

Secteur	N° de Conflit	Adresse	Motif	Réseau	Existant		
					Caract.	Linéaire	Coût
A03	OA Huveaune	Boulevard Schloesing	Phase provisoire	Orange	32TP80	90m	131 608,03 €

Total A03

131 608,03 €

ARTICLE 3 – PRISE d'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Pour la Directrice de l'Unité de Pilotage Réseau Sud Est et par délégation, Le responsable Collectivités Locales Provence Rhône Méditerranée	Pour la Métropole AIX Marseille Provence, La Présidente
Monsieur Hisham BENHALIMA	Madame Martine VASSAL

ANNEXE 1- DETAIL INCIDENCE FINANCIERE IMPACT Huveaune SAS03

VITROLLES, le 20/10/2022



Destinataire :

ORANGE

*A l'attention de Mrs Remy FAVILLA et
Gilles BARSOTTI*

Devis N° 781 95 6466 - Etude aérienne poteaux - Fourniture - pose et dépose - MSU201191

	U	Qté	Px U.	PT,HT €
Calcul de charge cuivre et fibre par unité de poteau	u	20	53	1 060,00
Remise document étude de faisabilité - plan d'implantation	u	1	200	200,00
Plus value étude COMAC	u	1	350	350,00
Location et fourniture poteau type 198 EDF pour une année incompressible	u	20	600	12 000,00
Location par mois supplémentaires après la première année	u	20	60	1 200,00
Pose et dépose d'appui	u	2	9000	18 000,00
Fourniture et pose de traverses-rehausses sur appui	u	30	50	1 500,00
Bureau de contrôle conformité étude et terrain (contrôle des appuis lors de la pose et en milieu d'année)	u	2	1280	2 560,00
MONTANT TOTAL HT				36 870,00
TVA 20 %				7 374,00
TOTAL TTC				44 244,00

C. SAUVI

Responsable d'Affaires

AXIANS FIBRE MEDITERRANEE

9 Rue de copenhagen - ZI Les Estroubians
13127 VITROLLES
Tel : +33 (0)4 42 07 34 45 - Fax : +33 (0)4 42 07 27 45

1

FICHE TECHNIQUE DU PREVISIONNEL

Page 1
04/11/22
14:32

Sect : MSU Numero : 202367 Date creation : 11/08/22 Etat : 1 Centre Zone
MARSEILLE SUD Urg : Charge Aff : FAVILLA CREATION SMG DIR
Typ Op : OI No OP: GU 17 23 Dec : GU

Domaine reseau : L Type d'equipement : CU Sous-justification : CE
RESEAU BOUCLE LOCALE INFRASTRUCTURE CUIVRE 15COL GRANDS TVX DE

No AS	Ori	Ecp	Sj	Dt sai	No de Demande	Comme	Libelle de la Commune
2203956	UPRCL	CU	CE	11/08/22		13209	MARSEILLE 9EME

Pos : 1/1

Desc : travaux GC provisoire pour promenade OA huveaune

Dates -> Limite : 14/10/22 Agreement : Agree par :
Real : Dt Arch :
Contraintes : Genie civil Reception

INDICATEURS DE PRODUCTION

Code	Libelle	Prevue
INTGC	NB INTERVENTIONS GC	2,000
NBCHA	NB CHAMBRES CONSTR.	1,000

Pos : 2/2

CHANTIERS ELEMENTAIRES

F/CaTv	Cout MO	Cout Mat	No UP	Nom UP	Deb Prg	Fin Prg	E
GCD02 0	47615,28						1

Pos : 1/1

Total	47615,28	0,00	E/HT
-------	----------	------	------

Sect : MSU Numero : 202368 Date creation : 11/08/22 Etat : 1 Centre Zone
MARSEILLE SUD Urg : Charge Aff : FAVILLA CREATION SMG DIR
Typ Op : OI No OP: GU 17 23 Dec : GU

Domaine reseau : L Type d'equipement : CU Sous-justification : CE
RESEAU BOUCLE LOCALE INFRASTRUCTURE CUIVRE 15COL GRANDS TVX DE

No AS	Ori	Eqp Sj	Dt sai	No de Demande	Comme	Libelle de la Commune
2203957	UPRCL	CU CE	11/08/22		13209	MARSEILLE 9EME

Pos : 1/1

Desc : travaux cuivre provisoire pour franchissement oa huveaune

Dates -> Limite : 16/12/22 Agreement : Agree par :
Real : Dt Arch :
Contraintes : Genie civil Reception

INDICATEURS DE PRODUCTION

Code	Libelle	Prevue
090	KM CAB. POSES AERIEN.	0,460
110	PKM POSEES EN AERIEN	51,520
290	KM CAB. DEPOSES AERIEN	0,660
300	KM CAB. DEPOSES COND	0,200
310	PKM DEPOSEES EN AERIEN	107,520
320	PKM DEPOSEES EN COND	56,000
INTAC	NB INTERVENTIONS AC	8,000

Pos : 7/7

CHANTIERS ELEMENTAIRES

F/CaTvix	Cout MO	Cout Mat	No UP	Nom UP	Deb Prg	Fin Prg	E
ACD01 0	3005,02	1746,14					11

Pos : 1/1

Total	3005,02	1746,14	E/HT
-------	---------	---------	------

FICHE TECHNIQUE DU PREVISIONNEL

Page 1
04/11/22
13:20

Sect : MSU Numero : 202370 Date creation : 11/08/22 Etat : 1 Centre Zone
 MARSEILLE SUD Urg : Charge Aff : LAQUERBE CREATION SMG DIR
 Typ Op : OI No OP: GU 20 25 Dec : GU

Domaine reseau : RF Type d'equipement : DF Sous-justification : CE
 RESEAU FTTH DESSERTE FIBRE 15COL GRANDS TVX DE

No AS	Ori	Eqp	Sj	Dt sai	No de Demande	Comme	Libelle de la Commune
12203959	UPRCL	DF	ICE	11/08/22		13209	MARSEILLE 9EME

Pos : 1/1

Desc : travaux ftth provisoires pour franchissement OA huveaune

Dates -> Limite : 16/12/22 Agreement : Agree par :
 Real : Dt Arch :
 Contraintes : Genie civil Reception

INDICATEURS DE PRODUCTION

Code	Libelle	Prevue
140	FKM POSEES EN COND.	4,800
141	KM FO POSES EN CONDUITE	0,400
142	FKM DEPOSEES EN CONDUITE	6,600
143	KM FO DEPOSES EN CONDUITE	0,550
171	KM FO POSEE EN AERIEN	0,100
172	FKM FO POSEE EN AERIEN	1,200

Pos : 6/6

CHANTIERS ELEMENTAIRES

F/CaTvix	Cout MO	Cout Mat	No UP	Nom UP	Deb Prg	Fin Prg	E
ACD01 0	1423,23	293,11					11

Pos : 1/1

Total	1423,23	293,11	E/HT
-------	---------	--------	------

FICHE TECHNIQUE DU PREVISIONNEL

Page 1
04/11/22
13:24

Sect : MSU Numero : 202369 Date creation : 11/08/22 Etat : 1 Centre Zone
MARSEILLE SUD Urg : Charge Aff : GIMENEZ CREATION SMG DIR
Typ Op : OI No OP: GU 17 23 Dec : GU

Domaine reseau : L Type d'equipement : CU Sous-justification : CE
RESEAU BOUCLE LOCALE INFRASTRUCTURE CUIVRE 15COL GRANDS TVX DE

No AS	Ori	Eqp	Sj	Dt sai	No de Demande	Comne	Libelle de la Commune
2203958	UPRCL	CU	CE	11/08/22		13209	MARSEILLE 9EME

Pos : 1/1

Desc : travaux FORS provisoire pour franchissement OA huveaune

Dates -> Limite : 16/12/22 Agreement : Agree par :
Real : Dt Arch :
Contraintes : Genie civil Reception

INDICATEURS DE PRODUCTION

Code	Libelle	Prevue
140	FKM POSEES EN COND.	118,800
141	KM FO POSES EN CONDUITE	4,950
142	FKM DEPOSEES EN CONDUITE	114,480
143	KM FO DEPOSEES EN CONDUITE	4,770
152	FKM DEPOSEES EN IMM.FAC	6,000
153	KM FO DEPOSEES EN IMM.FAC	0,250
171	KM FO POSEE EN AERIEN	1,185
172	FKM FO POSEE EN AERIEN	28,440

Pos : 8/8

CHANTIERS ELEMENTAIRES

F/CaTv	Cout MO	Cout Mat	No UP	Nom UP	Deb Prg	Fin Prg	E
ACD01 0	33479,58	7175,68					1

Pos : 1/1

Total	33479,58	7175,68	E/HT
-------	----------	---------	------

ANNEXE 2- COORDONNEES BANCAIRES d'ORANGE

						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
30027	17218	00057161503	33	EUR	CIC LILLE GRANDES ENTREP	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	3002	7172	1800	0571 6150	333	CMCIFRPP
Domiciliation CIC LILLE GRANDES ENTREP 33 AVENUE LE CORBUSIER 59800 LILLE ☎ 03 20 12 66 09			De Smedt Anne Signature numérique de De Smedt Anne Date : 2022.10.19 11:40:10 +02'00'		Titulaire du compte (Account Owner) ORANGE 111 QUAI DU PRESIDENT ROOSEVELT 92130 ISSY LES MOULINEAUX	
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			